

République Française  
\*\*\*\*\*

Département  
De la Haute-Saône  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY**  
**Séance DU 24 JUIN 2023**

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 13
- Présents : 9
- Représentés : 3
- Absents : 1

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juin, à 9 h 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jacques BALLIVET, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

**Membres présents** : GROSJEAN Virginie, BALLIVET Jacques, LAMBERT Agnès, CHEVIET Vincent, PIRES Sylvie, MILLOT Romain, BIDON David, LACOUR Céline, HERITIER Quentin

**PROCURATIONS** : KOPEC Freddy à GROSJEAN Virginie  
KOPEC Fanny à Agnès LAMBERT  
RABY Océane à Jacques BALLIVET

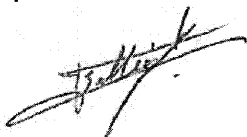
**Absents** : SANDRETTI Baptiste

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 19 Mai 2023**

Délibération N°	Objet de la délibération	Vote
	Approbation du procès-verbal de la séance du 19/05/2023	Pour : 11 Contre : 1
2023 / 35	Commission Agence KW Citadelle	Pour : 11 Contre : 1

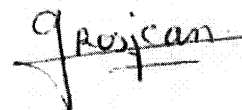
Président de Séance

Jacques BALLIVET



Secrétaire de Séance

Virginie GROSJEAN



# PROCES VERBAL

## Réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BUCEY LES GY

### Séance DU 24 JUIN 2023

Membres présents : GROSJEAN Virginie, LAMBERT Agnès, BALLIVET Jacques, CHEVIET Vincent, MILLOT Romain, BIDON David, PIRES Sylvie, HÉRITIER Quentin, LACOUR Céline

PROCURATIONS : RABY Océane à Jacques BALLIVET  
KOPEC Freddy à Virginie GROSJEAN  
KOPEC Fanny à Agnès LAMBERT

Membre excusé :

Membre absent : SANDRETTI Baptiste

Séance ouverte à 9 h 30

Mme GROSJEAN Virginie a été désigné(e) secrétaire de séance par l'assemblée et fait état des procurations.

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Mai 2023.

11 POUR

1 CONTRE

ABSTENTION

### 1) Commission Agence KW Citadelle

En complément de la délibération 2023/34 en date du 19 mai 2023 concernant « le devenir de la Mairie », Monsieur BALLIVET, 1<sup>er</sup> Adjoint et président de séance en l'absence de Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les conditions du mandat de vente signé avec l'agence KW Citadelle.

Vu le mandat de vente initial N° 425 ;  
Vu les 2 avenants à ce mandat régularisant la commission de l'agence KW Citadelle proportionnellement au prix de vente ;  
Considérant la clause « Win / Win » du mandat de vente ;

Le prix de vente étant fixé à 625 000 €, la commission de l'agence KW Citadelle s'élève à 31 250 €. Selon la clause « Win / Win », cette commission sera divisée par deux, soit 15 625 € du fait que la mairie a apporté l'acheteur.

Après en avoir délibéré, dans le cadre de la vente de la mairie, le Conseil Municipal :

- Accepte de verser une commission de l'Agence KW Citadelle d'un montant de 15 625 €.
- Charge le Notaire en charge de l'exécution de la vente de la Mairie de faire apparaître cette commission, à la charge de la commune de Bucey les Gy, dans l'acte de vente.
- Autorise Monsieur BALLIVET et Monsieur SANDRETTI à signer tout document se rapportant cette affaire.

POUR 11

CONTRE 1

ABSTENTION 0

La séance est levée à 9 h 40

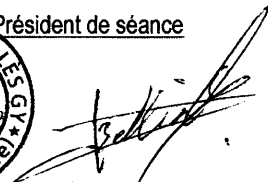
Secrétaire de séance



Mme Virginie GROSJEAN -

Président de séance





M. Jacques BALLIVET